

Les 8 recommandations

de la Feuille de route du CORAC

Pour la suite de ses travaux, le CORAC a émis 8 recommandations principales en juin 2009.

Recommandation n°1 : Préparer la mise en place, à l'horizon 2011-2014, de grands démonstrateurs validant l'intégration des technologies dans des architectures innovantes.

Recommandation n°2 : Etudier les synergies possibles entre les recherches à finalités « défense » et celles à finalité « transport aérien ».

Recommandation n°3 : Pérenniser la dynamique engagée dans le volet aéronautique du PCRD depuis plusieurs années.

Recommandation n°4 : Se donner les moyens d'évaluer et de quantifier en permanence les performances environnementales qui peuvent être espérées des ruptures technologiques aujourd'hui envisagées par la feuille de route à l'horizon 2020.

Recommandation n°5 : Dans le domaine des opérations aéroportuaires, renforcer les synergies entre compagnies aériennes, aéroports, services de la navigation aérienne et industrie.

Recommandation n°6 : Obtenir des secteurs spécialistes un renforcement des études et recherches visant à la compréhension et la modélisation de l'impact du transport aérien sur l'environnement et les mécanismes climatiques.

Recommandation n°7 : Mettre en exergue l'impact environnemental du transport aérien grâce à des indicateurs renseignés et entretenus régulièrement.

Recommandation n°8 : Favoriser la prise en compte des objectifs du CORAC par l'ONERA (prospective, concepts amont, identification des disciplines-clé, etc.)